



C'est la rentrée, bonne reprise à tous !

**AVANT LE
15 SEPTEMBRE**

Monétisez vos jours placés dans le CET

Vous avez jusqu'au 15 septembre pour monétiser les jours épargnés dans le CET vers le PERCO ou l'Article 83. Opération à effectuer dans Concerto.



Vous pouvez monétiser vos jours sur le PERCO ou l'Article 83 **jusqu'à 10 jours de congés stockés sur votre CET**

Vos jours monétisés seront valorisés au **1/22ème de votre salaire brut**.

Si vous choisissez de monétiser vos jours sur le PERCO, leur valeur en euros sera abondée selon les règles en vigueur dans votre filiale en 2016.

Pour SEI-SEF et SEEF un abondement de 800 € maximum sera versé si vous arrivez à la somme de 1304 €. Si vous n'avez pas pu ou voulu obtenir les 800 € d'abondement, vous aurez la possibilité de faire un versement volontaire en Octobre 2016.

N'oubliez pas :

- Vous pouvez modifier ou supprimer votre choix de placement uniquement pendant la campagne
- Pour mener cette action vous devez contacter les équipes PeopleLink.
- Toute demande ultérieure à la campagne ne sera pas prise en compte.

Pour plus d'infos, consultez nos guides :

**VOIR NOTRE
FICHE PERCO**

**VOIR NOTRE
FICHE PERCO
UTILISATION DES CET**

N'hésitez pas à contacter un membre
de la CFE-CGC pour plus d'infos,
nous sommes toujours à votre écoute !



Ne restez pas isolé, si vous avez des questions, adressez vous à l'un de vos représentants de la CFE-CGC

Coordonnateur Syndical Groupe : **Dominique Jacquat** - 06 32 32 11 35
Délégué Syndical Central SEI SEF : **Maurice Pironi** - 06 88 74 80 30
Déléguée Syndicale Centrale SEEF : **Martine Jeannin** - 06 03 59 25 78

Contactez-nous ! www.cfecgc-schneider.org cfecgc.schneider@gmail.com  @CfeCgcSchneider

Ensemble, + de sens